96 B 5391

SDM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 280 000 EUROS
SIEGE : 38, RUE DE BERRI 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 404 679 755

.....

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 M R
19 DEC. 2006

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2006

N DE DEPOT 10350

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à	44 396,40 euros
Et forme avec le report à nouveau antérieur qui s'élevait à	352 444,97 euros
Un total de	396 841,37 euros
Affectation du solde au compte de «Autres Réserves»	396 841,37 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en paiement au titre des exercices précédents ainsi que l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL
01/01/05 au 31/12/05	néant	néant	néant
01/01/04 au 31/12/04	120 euros		120 euros
01/01/03 au 31/12/03	100 euros	50 euros	150euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après échange de vues et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée des actionnaires prend acte de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de leur mandat respectif et décide :

- d'adopter la nomination de CAPROGEC AUDIT dont le siège social est situé 47, Avenue de Courcelles 75008 PARIS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Bertrand MIQUEL demeurant 47, Avenue de Courcelles 75008 PARIS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un mandat de 6 ans commençant à courir avec l'exercice ouvert le 1er mai 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
le 22 novembre 2006